

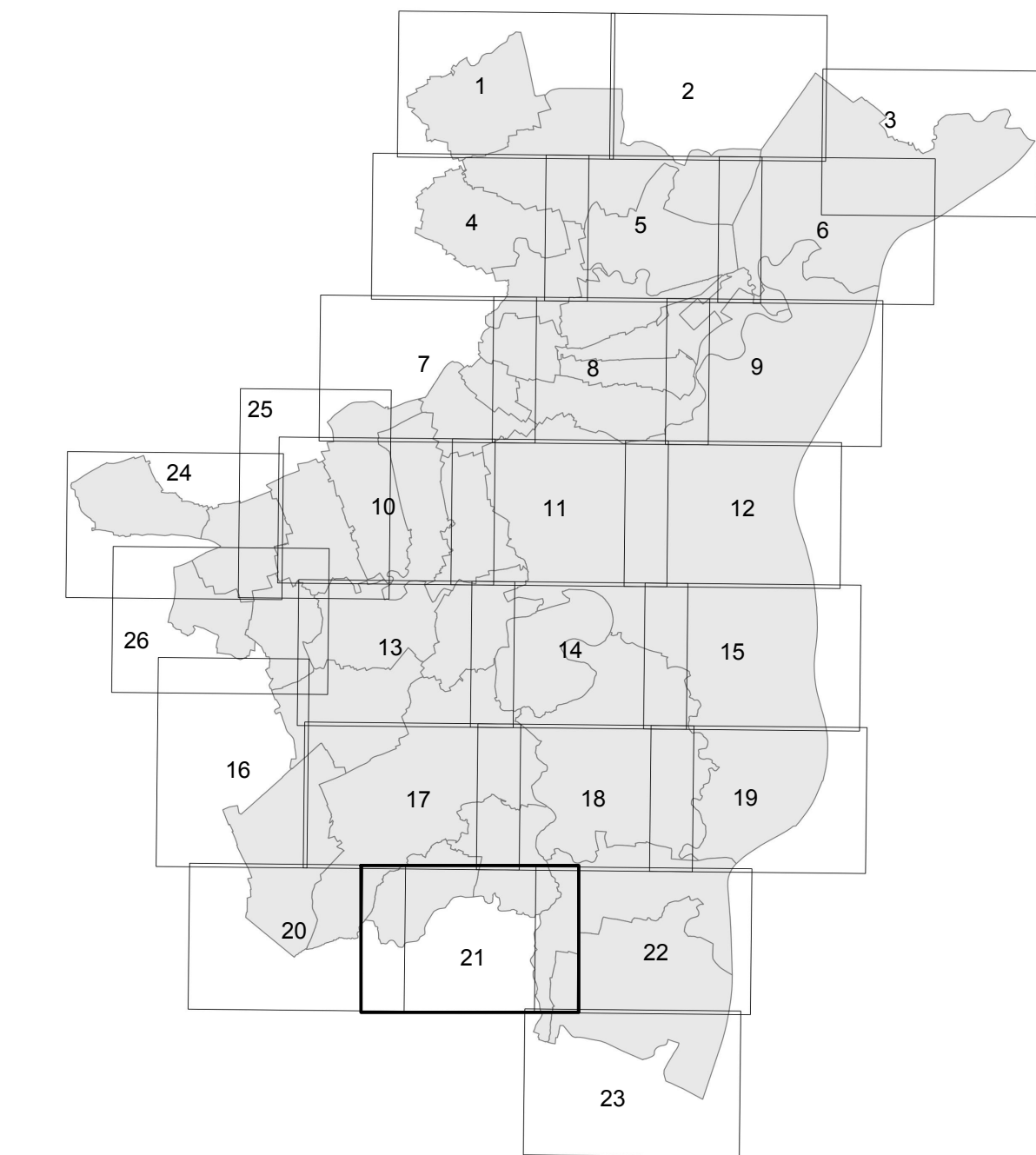


LEGENDE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

CONSERVATION DU PATRIMOINE	
■ Naturel	
	A7 Forêt de protection
	Eau
	Servitude de passage permettant l'exécution des travaux de l'exploitation, l'entretien des ouvrages
	A51 Protection des eaux potables, périmètre de protection immédiate
	AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection rapproché
	AS1 Protection des eaux potables, périmètre de protection éloigné
	AC3 Réserve naturelle
■ Culturel	
	Monument historique
	AC1 Périmètre de protection des monuments historiques, des sites classés et inscrits
	Monument naturel et site
	AC2 Site classé et inscrit
UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET EQUIPEMENTS	
■ Energie	
	14 Electricité - gaz
	Périmètre de servitude autour d'une ligne aérienne d'électricité
	14 Périmètre de servitude autour d'une ligne souterraine d'électricité
	13 Périmètre de servitude autour d'une canalisation de gaz
	hydrocarbure
	11 Construction et exploitation de pipe-line
	11bis
	Chaleur
	19 Canalisation de transport et de distribution de chaleur
	Mines et carrières
	16 Périmètre des mines et carrières
■ Canalisation	
	Produits chimiques
	15 Construction et exploitation de canalisation de produits chimiques
■ Eaux et assainissement	
	A5 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
■ Communication	
	Cours d'eau
	EL3 Servitude visant à interdire l'extraction sans autorisation de matériaux à moins de 1,75 mètres de la limite des rivères domaniaux et des canaux
	EL3 Servitude relative au libre passage (3,25 m) destiné à assurer le service de la navigation, l'exercice du droit de pêche par l'Etat et la surveillance
- Voir ferrée et aérien	
	11 Servitude relative au chemin de fer
	12 Servitude de visibilité sur les voies publiques
	EL7 Servitude attachée à l'alignement des voies nationales, départementales ou communales
	EL11 Servitude relative aux interdictions d'actes grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- Circulation aérienne	
	14 Servitude aéro-nautique de dégagement et de visibilité
- Télécommunication	
	PT1 Servitude de protection des centres de réceptions radioélectriques contre la perturbation électromagnétique
	PT2 Altitude maximum des obstacles métalliques
	PT2 Altitude maximum des obstacles non métalliques
	PT2 Servitude de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles
	Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posée en domaine public
	PT3 Servitude attachée aux réseaux de télécommunication posée en domaine privé
SALUBRITÉ ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	
- Cimetière	
	IM1 Servitude relative aux cimetières
- Sécurité publique	
	PM1 Zone inondable (RS) : submersion
	PM1 Zone inondable (BS) : submersion modérée
	PM1 Zone inondable (BRN) : remontée de nappe
	PM1 Servitude d'inondation pour la rétention des crues du Rhin
	PM1 Servitude en zone submersible : surface submersible, servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage et de dépôt
	PM1 Zone de protection contre les inondations du Rhin. Servitude relative aux conditions d'écoulement des crues, servitude de passage de dépôt, d'appui et de protection des digues
	PM2 Servitude relative à la salubrité et à la sécurité publiques
	PM3 Plan de prévention des risques technologiques : interdiction stricte (périmètre de l'autorisation d'exploitation)
	PM3 Servitude attachée aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement
	PM3 Interdiction stricte - R
	PM3 Interdiction - r
	PM3 Autorisation sous condition - B
	PM3 Autorisation sous condition - b
	PM3 Réglementation liée à la chélique lente - L
	PM3 Zone de vigilance - v

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

8.1 SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

DOSSIER APPROUVE LE 27 septembre 2019

ADEUS

Strasbourg.eu